Avril 1824 : Champfromier : Adjudication de l'église.

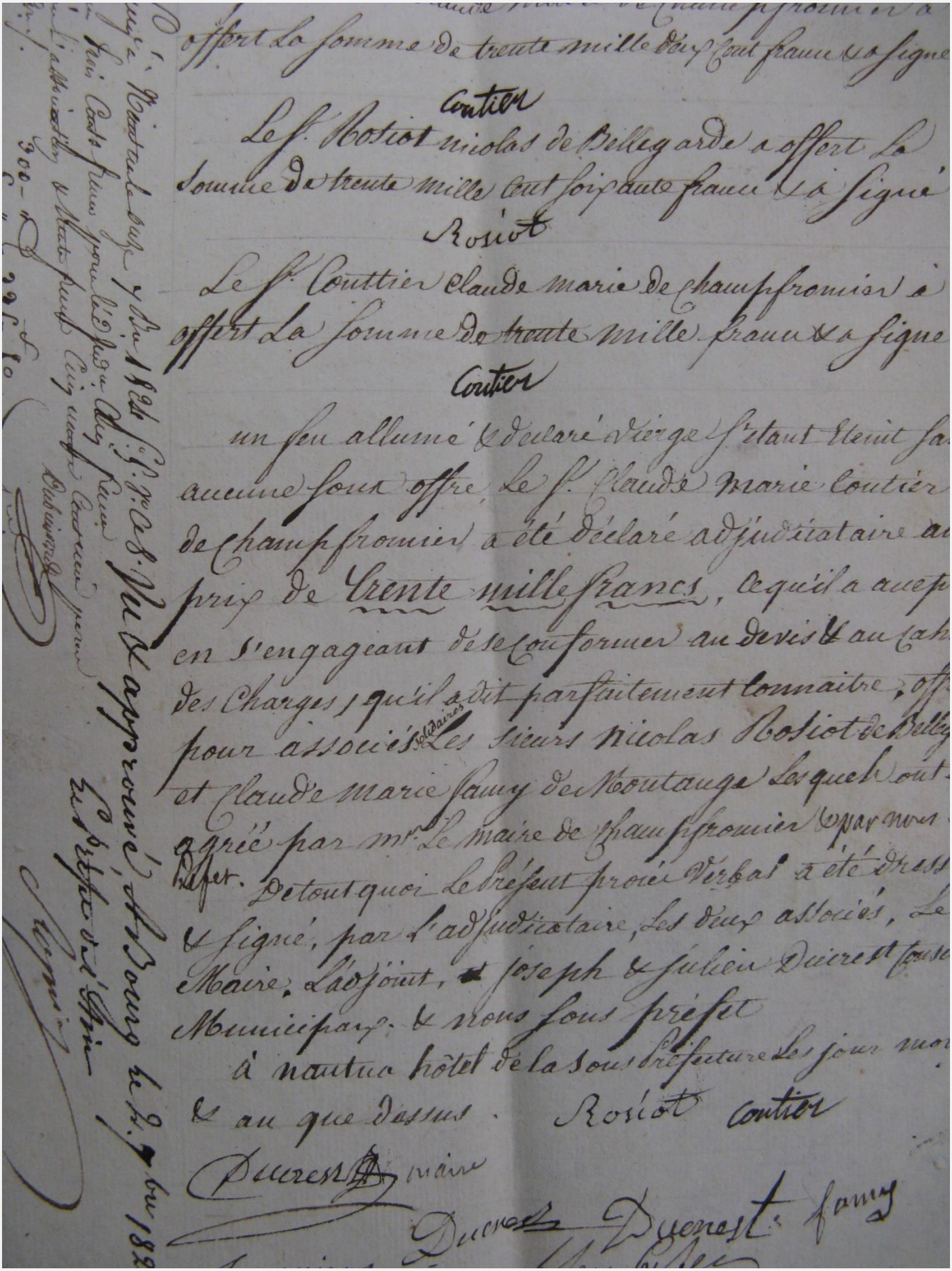

offert la somme de trente mille deux cent francs et a signé

Coutier

Le S.r Roriot nicolas de Billegarde a offert la
somme de trente mille cent soixante francs et a signé

Roriot

Le S.r Couttier claude marie de champfromier a
offert la somme de trente mille francs et a signé

Coutier

un feu allumé et declaré vierge s'etant tenu fa
aucune sous offre le S.r claude marie Coutier
de Champfromier a été déclaré adjudicataire au
prix de trente mille francs, qu'il a accep
en s'engageant de se conformer au devis et au cah
des Charges qu'il a dit parfaitement connaitre, offr
pour associés les Sieurs nicolas Roriot de Billeg
et claude marie Jamy de Montanges lesquels ont
agréé par mr le Maire de Champfromier et par nous
Sous Préfet. De tout quoi Le présent procès Verbal a été dress
et signé, par l'adjudicataire, les deux associés, Le
Maire, L'adjoint, et joseph et julien Ducret fils
Municipaux, et nous Sous Préfet
à notre hôtel de la Sous Préfecture les jour mois
et an que dessus. Roriot Coutier

Ducret maire

Ducret Ducret Jamy

Papier fourni par un géomètre

Procés verbal d'adjudication de l'Eglise de Champfromier

L'an mil huit cent vingt quatre & le vingt quatre avril à 11 heures du matin, nous sous Préfet de l'arrondissement de Nantua, nous étant rendu accompagné de Mr le Maire de la commune de Champfromier & de Joseph Ducret et Etienne Coutier conseillers municipaux, dans la salle des adjudications de la sous Préfecture, aux fins de procéder à l'adjudication au rabais des travaux à faire pour la reconstruction de l'église de Champfromier évalués par le devis du Sr Carrier architecte à la somme de 32446 f 49 c ; adjudication annoncée par avis publiés & affichés à l'avance tant à Nantua que dans la commune de Champfromier & autres environnantes & départements voisins, ayant trouvé réuni un nombre suffisant de miseurs, nous avons fait donner lecture du devis & du cahier des charges, après quoi nous avons annoncé qu'il allait être procédé à ladite adjudication au rabais, & à l'extinction d'un feu vierge, sur une première mise à prix de trente deux mille quatre cent quarante six francs quarante neuf centimes.

de L'adjoint & de deux conseillers Municipaux dans la salle des adjudications de cette sous Préfecture, aux fins d'y Procéder à L'adjudication au Rabais des travaux à faire Pour la Reconstruction de L'Eglise de Champfromier Evalués par le devis du Sr Carrier architecte à la somme de 32,786f02c, adjudication annoncée par avis publiés & affichés à L'avance tant à nantua que dans la commune de Champfromier & autres environnantes; ayant trouvé Réuni un nombre suffisant de Miseurs, nous avons fait donner Lecture du devis & du Cahier des charges, après quoi Nous avons annoncé qu'il allait être procédé à L'aditte adjudication, au Rabais & à L'extinction d'un feu vierge sur une Premiere mise à Prix de trente Mille cinq cent trente quatre francs Montant des dernières soumissions Reçues

aussitôt s'est presenté Le Sr Rosiot nicolas de Bellegarde qui a offert de se charger des travaux au prix de trente mille cinq cent quatorze francs & a signé

Rosiot

Le Sr Guillaume Barret de Meximieux a offert La somme de trente mille cinq cent francs & a signé

Baret

Le Sr Couttier Claude Marie Demeurant à Champfromier a offert la somme de trente mille quatre cent quatre vingt francs & a signé Coutier

Le Sr Barret, Guillaume a offert La somme

Nous etant Rendus dans La salle des adjudications de La sous Prefecture accompagnés de Mr. Le Maire de La commune de Champfromier de Mr. L'adjoint & des sieurs jean marie Tournier & andré humbert Conseillers Municipaux nous avons annoncé au Public Rassemblé dans La salle que nous allions Procéder à L'adjudication au Rabais de la construction de L'Eglise de la commune de Champfromier sur La mise à Prix de trente un Mille neuf Cent septante Cinq francs. Montant de La dernière offre faite Dans la séance du 24 avril dernier

aussitôt s'est Presenté jean Pierre Dumoulin de Tossiat qui a offert de se charger des travaux au Prix de trente un mille neuf cents cinquante francs & à signé Dumoulin

Le Sieur Touillon Cadet Entrepreneur demeurant à nantua a offert La somme de trente un mille neuf Cent trente & a signé.

Touillon

Le Sr. Gaspard Levrat de nantua à offert La somme de trente un mille neuf cent dix francs

de celle du sieur Ledrat ; nous sous Préfet après avoir pris l'avis de M. Le maire de Champfromier, ayant lieu de croire que le defaut de concurrence, malgré le grand nombre d'entrepreneurs présens était la preuve de quelque association secrete nuisibles aux intérêts de la commune avons déclaré que l'adjudication était indéfiniment renvoyée & qu'il en serait référé à la décision de M. le Préfet

De quoi le présent procès verbal a été dressé & signé par le maire de Champfromier l'adjoint les sr. Tournier & Humbert conseillers municipaux présens & nous sous Préfet.

fait à Nantua le jour, mois & an susdits

Le maire — L'adjoint — Les Cllers mpaux

Ducret — Tournier — Humbert

Tournier

Le sous Préfet

Dupremy

L'an mil huit cent vingt quatre & le

Etat et Situation — des travaux pour la
Confection de — L'église de Champfromier
arrondissement de — nantua.

Ce jourd'hui Deux mai Dix huit Cents vingt Cinq —
Nous Soussignés Claude françois Carrier architecte demeurant
à nantua Chargé de la direction des travaux pour la —
Construction de L'Eglise de Champfromier.

Certifions que Le jour Susdit nous nous Sommes transporté
au dit Lieu, a L'effet de Reconnaitre Les fosséz fait pour
avoir Les fondations de Cet Edifice, ainsi que les materiaux
taillés et approvisionné pour Cette Construction.

en présence de Monsieur Le maire et de L'entrepreneur
nous avons Sondés Le fond des fosséz, et Reconnu que le Sol
et très dur Sec et pierreux, que Lon peut y avoir Les murs
après y avoir fait Les Corrections que nous avons indiqué et
Les emplacement des Contreforts que nous avons tracés
ayant ensuite Examiné Les materiaux. Les Socles Sont la
majeure partie taillé, et une assez grande quantité d'angle
a Refend également taillés, quelque pièce de pilastres et de
piliers fait et pret à placer —
que Douze Tailleurs de pierres Sont occupés à tailler —
environs autant à la Carriere qui en font L'extraction —
un four à Chaux Cuit a pied œuvre —
par Ces motifs nous Estimons quil y a Lieu à faire payer
au Sieur Claude marie Coulier entrepreneur demeurant à
Champfromier La Somme de quatre mil francs pour —
Second payement à Compte de Ses travaux, S'il plait a
L'autorité Supérieure le juger ainsi.
fait a Champfromier Les jour mois et an que Dessus

C. Harrier

Eglise de
Champsfromier.
26 juillet 1825

Etat de situation des travaux pour la Construction de l'Eglise de Champsfromier, desquels le Sieur Claude marie Cartier dadet lieu Sest rendu adjudicataire moyennant le prix de 30000f

---

Ce jourdhui 26 Juillet 1825, nous Claude françois Carrier architect demeurant à nantua Conducteur des travaux pour la Construction de Champsfromier.

Certifion que le jour Susdit nous Etant transporté Sur les lieux en presence de Mr le Maire, de lentrepreneur et du Sieur chopel Sous traitant avons Examiné avec la plus grande et Scrupuleuse attention et reconnu que, Soit la taille, Soit la maçonnerie faitte jusqu'à ce jour Sont recevable, que pluticurs ouvrier maçon Sont occupés à placer les Seuil des fenitres, les quatre piliers Sont fondés et montés à deux mètres au dessus du plancher de l'eglise la façade nest pas montée par la raison quil faut faire cette façade avec la tour du clocher ce travail retarde lautre, Soit à la Carrier Soit au chantier.

Nous navons vû aucun bois de Charpente, cintre, Couchis, bardeaux, ni fust pour les voute qui Soit préparé ni rendu auprès de l'edifice.

Vû l'avancement des travaux, la quantité d'ouvriers, tailleurs de pierre et maçon, qui Sont journellement Employé par le Sr Chopel Sous traitant et quil a déjà fait des

CHAMPFROMIER. - L'Église